

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1389

présenté par
Mme Amadou**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

Programmes	+	-	(en euros)
Infrastructures et services de transports	20 000 000	0	
Affaires maritimes	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Économie sociale et solidaire	0	0	
TOTAUX	20 000 000		0
SOLDE		20 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 17 janvier 2018, le Premier Ministre annonçait le non transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes.

Le présent amendement vise à financer le fonds de compensation à destination des riverains de l'aéroport de Nantes-Atlantique, annoncé par le Premier ministre le 5 juillet dernier.

Celui-ci permettra aux riverains de financer jusqu'à 90 % de leurs travaux d'insonorisation de leur logement.

Il permettra également de financer le transfert d'équipements publics situés à proximité de l'aéroport.

Enfin, il pourra dédommager certains propriétaires souhaitant revendre leur terrain, dans des conditions strictement définies.

Le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- augmentation de 20 millions d'euros sur l'action 52 *Transport aérien du programme 203 Infrastructures et services de transports* ;
- diminution de 20 millions d'euros sur l'action 3 Politique et gestion des systèmes d'information et des réseaux informatiques du programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables*.

Le présent amendement vise seulement à ouvrir de nouveaux crédits, la baisse de crédits n'étant précisée qu'à titre de gage afin de respecter les règles relatives à la recevabilité financière des amendements.